



GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT

En plus des précieuses informations sous la garantie que vous trouverez dans cette politique de garantie limitée et d'ajustement, nous vous encourageons à visiter le site Web de Continental Tire the Americas (LLC) à www.continentaltire.com (États-Unis) et www.continentaltire.ca (Canada) pour des informations sur la sécurité et la maintenance et des modifications à jour, y compris une base de connaissances avec des brochures téléchargeables (lien client). Veuillez également visiter le site Web de Rubber Manufacturer Association (RMA) à www.rma.org.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE QUE VOTRE PNEU NE S'ENDOMMAGERA PAS OU DEVIENDRA HORS-SERVICE SI NÉGLIGÉ OU MALTRAITÉ



1. ADMISSIBILITÉ

La présente garantie limitée et politique d'ajustement (« garantie ») s'applique aux propriétaires originaux de pneus neufs Gislaved pour voitures de passagers (PASS) ou camions légers (CL), qui portent la marque Gislaved et le numéro d'identification du D.O.T. de Gislaved, qui sont utilisés dans le cadre d'un service normal et sur le véhicule sur lequel ils ont été posés initialement, selon les recommandations du fabricant du véhicule. Les pneus posés sur un véhicule immatriculé et normalement utilisé ailleurs qu'aux États-Unis et au Canada ne sont pas admissibles en vertu de la présente garantie limitée et politique d'ajustement.

2. EN QUOI CONSISTE LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT ET PENDANT COMBIEN DE TEMPS EST-ELLE APPLICABLE?

COUVERTURE DE BASE

Les pneus éligibles par cette garantie limitée et politique d'ajustement sont couverts pour un maximum de 72 mois à compter de la date d'achat.*

Où aller pour le remplacement de la garantie:

Veuillez retourner vos pneus au concessionnaire de pneus de marque Gislaved. Vous devez présenter la facture originale au moment de votre réclamation.

Période de remplacement gratuit:

Si un pneu admissible de marque Gislaved pour passage ou camionnette devient irréparable en raison d'une condition couverte par la garantie, autre que celles indiquées dans la section 4, au cours des 12 premiers mois ou des 2/32 po (1,6 mm) d'usure de la bande de roulement (selon la première occurrence), il sera remplacé par un pneu neuf comparable** de marque Gislaved SANS FRAIS. Incluant la pose et l'équilibrage. Le propriétaire doit payer pour les taxes applicables.

3. APRÈS LA PÉRIODE DE REMPLACEMENT GRATUIT

Le pneu Gislaved peut être admissible à un remplacement au prorata, jusqu'à 72 mois après la date d'achat originale ou jusqu'à ce que la bande de roulement soit usée jusqu'aux indicateurs d'usure (une épaisseur de

2/32 po ou 1,6 mm restant). Si un pneu admissible devient irréparable en vertu des dispositions de la présente garantie limitée et politique d'ajustement, il sera remplacé par un **pneu neuf comparable de marque Continental, facturé au prorata au propriétaire. Le propriétaire doit payer toutes les taxes applicables (y compris la taxe d'accise fédérale), et les frais de pose et d'équilibrage.

4. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS NE SONT PAS COUVERT :

Le prix du pneu de remplacement sera déterminé en multipliant le pourcentage d'usure de la bande de roulement utilisable par le prix de vente du détaillant (excluant toutes les taxes applicables) au moment de l'ajustement. La bande de roulement utilisable est la bande de roulement originale jusqu'aux indicateurs d'usure (2/32 po ou 1,6 mm de bande de roulement restant).

CTA NE GARANTIE AUCUN PNEU RÉPARÉ.

Dangers de la route : Les pneus présentant des dommages causés par la route, incluant, sans s'y limiter : les coupures, les accrocs, les perforations, les écorchures et les éclatements par choc.

- **Roulement/vibrations :** Toute plainte concernant le roulement ou les vibrations après les premiers 2/32 po (1,6 mm) ou les 12 premiers mois d'utilisation, selon la première occurrence.

- **Réparations :** Si un pneu est retourné en raison d'une plainte concernant des dommages causés par une réparation ou par une situation qui a mené à une réparation, la garantie du fabricant est annulée.

- **Kilométrage :** Le kilométrage n'est pas couvert en vertu de la présente politique.

- **Utilisation ou entretien inapproprié :** Incluant, sans s'y limiter, les effets causés par :

- l Gonflement inapproprié ou non-respect des limites de vitesse ou de

chargement : Ces pratiques peuvent causer des températures de fonctionnement excessives et des stress qui dépassent les capacités du pneu.

II Rotation des pneus inappropriée ou insuffisante

III Géométrie incorrecte du train du véhicule

IV Dommages causés par :

- Irrégularités ou dommage de la jante
 - Chaînes de traction
 - Problèmes mécaniques du véhicule, dont les problèmes de frein et de réglage de la géométrie
 - Exposition aux températures extrêmes
 - Conduite négligente ou inappropriée, comme le faire patiner les roues et faire de la course
 - Rangement inapproprié des pneus
 - Accident automobile
 - Corrosion ou incendie chimique
 - Utilisation non conforme aux recommandations du fabricant des pneus du véhicule.
 - Utilisation abusive ou mauvaise utilisation
- Pose ou dépose inappropriée
 - Altérations, comme, sans s'y limiter, l'ajout d'une bande blanche sur un fond noir, le recreusage de la bande de roulement, le dégauchissement ou l'entaillage des pneus ou l'ajout d'un scellant au pneu.
 - Craquelures/fendillures dues aux conditions climatiques : Non couvertes après 48 mois à compter de la date d'achat.
 - **Non-respect des consignes de sécurité et de maintenance indiquées dans la section maintenance des pneus du site Web, www.continentaltire.com (États-Unis) ou www.continentaltire.ca (Canada), dans la section service à la clientèle.**
-

ATTENTION AUX DÉTAILLANTS AUTORISÉS :

CONTINENTAL TIRE THE AMERICA'S, LLC (CTA) SE RÉSERVE LE DROIT À LA DÉCISION DÉFINITIVE APRÈS INSPECTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TOUS LES PNEUS RETOURNÉS EN VERTU DE LA SECTION 3.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FOURNIE AU LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRÈS OU TACITE. CTA DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES TACITES, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINS ÉTATS DES ÉTATS-UNIS ET CERTAINES PROVINCES CANADIENNES NE PERMETTENT PAS L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES DE DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DONC CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

JUSQU'À LA PORTÉE PERMISE PAR LA LOI, CTA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS ET INDIRECTS. LES RECOURS ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SONT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS ADVENANT UNE VIOLATION DE LA GARANTIE. CERTAINS ÉTATS DES ÉTATS-UNIS ET CERTAINES PROVINCES CANADIENNES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DONC CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX PRÉCIS; VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DISPOSER D'AUTRES DROITS, VARIANT SELON VOTRE ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU VOTRE PROVINCE DU CANADA DE RÉSIDENCE.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE ÉMISE PAR CTA. AUCUN EMPLOYÉ, DÉTAILLANT OU CONCESSIONNAIRE DE CTA N'A L'AUTORITÉ D'ÉMETTRE TOUTE GARANTIE, REPRÉSENTATION, PROMESSE OU ENTENTE AU NOM DE CTA SAUF DANS LES CAS EXPRESSÉMENT INDIQUÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT,

CONFORMÉMENT À LA LOI FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT A ÉTÉ DÉSIGNÉE UNE « GARANTIE LIMITÉE ». CTA N'A PAS L'INTENTION D'AFFIRMER PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT QUE LES DÉFAILLANCES DE PNEU SONT POSSIBLES OU IMPOSSIBLES.

5. OBLIGATIONS DE CTA

Le remplacement des pneus admissibles sera effectué par un concessionnaire autorisé de la marque Gislaved ou par un concessionnaire autorisé qui effectuera les ajustements de pneus de la marque Gislaved («concessionnaire autorisé»). CTA remplacera le pneu conformément aux conditions de cette garantie limitée et politique d'ajustement. Les pneus qui sont remplacés en vertu d'un ajustement de cette garantie limitée et de la politique d'ajustement deviennent la propriété de CTA.

6. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Pour faire une réclamation admissible en vertu de la présente garantie limitée et politique d'ajustement, le propriétaire doit présenter une réclamation avec le pneu à un concessionnaire autorisé pour gérer Gislaved. Pour le concessionnaire agréé le plus proche, consultez les pages jaunes, l'adresse Internet de la marque Gislaved ou les 800 numéros de téléphone indiqués au verso de la présente garantie limitée et politique de rajustement. Le propriétaire doit présenter une facture originale de vente de pneus indiquant la date d'achat. Le propriétaire devra signer le formulaire de réclamation de garantie limitée ou le reçu de vente du concessionnaire. Le propriétaire est responsable du paiement de toutes les taxes applicables énoncées dans la présente politique de garantie et d'ajustement limitée. Le propriétaire est également responsable de payer les frais locaux d'élimination des pneus et toutes pièces ou services, peu importe le kilométrage ou les mois de service. Cela inclut le paiement pour la rotation des pneus, l'alignement, le remorquage, le service routier, les tiges de soupapes et la réparation des pneus. Le propriétaire est responsable du maintien de la pression des pneus et de l'entretien du pneu. Le propriétaire doit faire tourner les pneus au moins tous les 6 000 à 8 000 milles (10 à 13 000 kilomètres) ou plus tôt si une usure inégale de la bande de roulement commence à apparaître.

7. ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement de vos pneus Gislaved brand tires est une précaution de sécurité

importante. L'enregistrement permettra à CTA d'informer le propriétaire dans le cas d'un programme de retour de produit. L'enregistrement des pneus peut être complété en ligne sur www.continentaltire.com (US) et www.continentaltire.ca (Canada).

Pour plus d'information sur les avertissements de sécurité et d'entretien, s'il vous plaît se référer à www.continentaltire.com, ou au Canada, www.continentaltire.ca, sous la rubrique foire aux questions

POUR ASSISTANCE OU INFORMATION

Pour le concessionnaire de pneus Gislaved le plus proche, consultez les pages jaunes ou, si pour une raison ou une autre, un service local ou des informations ne sont pas disponibles, appelez notre numéro sans frais pour le service à la clientèle.

Au États-Unis, appelez 1-800-847-3349

Au Canada, appelez: 1-855-453-1962

Ou accédez au site web Continental des États-Unis:

www.continentaltire.com

Site web Continental Canada:

www.continentaltire.ca

* Au moment de faire une réclamation, le propriétaire est tenu de présenter les pneus et la facture originale de vente de pneus indiquant la date d'achat. Si une date de preuve d'achat satisfaisante n'est pas fournie, la date de fabrication du D.O.T. (numéro d'identification du pneu) sera utilisée.

**Un nouveau pneu de marque Gislaved "comparable" peut être de la même ligne de pneu ou de la même construction de base, mais avec une configuration de flanc ou de bande de roulement différente. Si le client accepte un pneu plus cher, le client paiera la différence de prix. Tout pneu remplacé en vertu de cette politique de garantie limitée et d'ajustement sera couvert par la garantie limitée et politique d'ajustement actuelle.

Please Print Clearly

(Sold by)

Dealer Name

Address

City

State/Prov

Zip/Postal Code

Customer Name

Address

City

State/Prov

Zip/Postal Code

| | | |
|------------------------------------|-----|------|
| | PSI | PSI |
| FRONT | | REAR |
| Tire inflation per Vehicle Placard | | |

| |
|--------------------|
| |
| Qty |
| Size |
| Design |
| Date |
| Dealer's Invoice # |
| Salesman |

| |
|---------|
| Vehicle |
| Model |
| Year |



Continental Tire the Americas, LLC
1830 MacMillan Park Drive
Fort Mill, SC 29707
www.continentaltire.com

Continental Tire Canada, Inc.
6110 Cantay Road
Mississauga, Ontario L5R 3W5
www.continentaltire.ca

Form # BR-GISWAR (12/12) Continental Tire the Americas, LLC